

NOS QUESTIONS À...

Claude Reichman,*président du Mouvement pour la liberté
de la protection sociale (MLPS) **

“Le Parisien” vient de révéler qu'un de vos adhérents a porté plainte au pénal pour discrimination contre le directeur de la Sécurité sociale. Pourquoi cette action ? Pour en finir avec une situation intolérable. Les lois européennes, toutes inscrites dans le droit français, permettent de s'assurer ailleurs qu'à



PHOTO THÉRIÈRE VALMONDE

la Sécurité sociale pour la maladie et la retraite. Or elles sont bafouées par les pouvoirs publics, qui veulent maintenir un monopole condamné par des textes qui s'imposent. Nous

voulons faire sanctionner par la justice ces violations du droit.

LCI a fait écho à cette plainte et évoqué “un dossier explosif”... Ce qui va exploser, c'est l'incroyable boulet que représente la Sécu pour l'économie française. C'est à cause d'elle que notre pays n'est pas compétitif et que les salariés sont insuffisamment payés. Cela fait seize ans que le monopole est abrogé dans les lois. Seize ans de perdus pour la France !

Comment se fait-il que la justice ait toléré cette situation de non-droit ? Le Conseil constitutionnel vient de siffler la fin de la récréation. Il exige que la Cour de cassation se conforme aux exigences du traité européen. Et la Cour de Luxembourg vient d'enjoindre à la justice française d'écarter toute loi nationale contraire aux dispositions du droit de l'Union. Ce séisme était inévitable, et il va réconcilier les Français avec l'Europe !

* Sur Internet : www.claudereichman.com